



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 31299

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les réductions des quotas d'heures octroyées par la CRAM dans le cadre de l'aide à domicile. Pour l'année 2003, une diminution de 27 % a été signifiée, en juin, aux services de soins et d'aide à domicile du département de la Loire, par rapport à l'année 2002, déjà amputée de 10 %. Pourtant, le maillage territorial par les associations d'aide à domicile, leur professionnalisme, l'intervention de l'ensemble des professionnels paramédicaux concourent précieusement au mieux-être des personnes dépendantes, particulièrement dans des périodes comme celle de la canicule d'août 2003. Malgré une gestion rigoureuse des quotas, il semble de plus en plus difficile de répondre aux demandes des personnes âgées, population en constante augmentation. Pour le département de la Loire, il manquerait à ce jour environ 60 000 heures pour couvrir les besoins de la population jusqu'à la fin de l'année. Aussi, il le remercie d'indiquer la position du Gouvernement et les moyens mis en oeuvre pour faire face à cette situation, dans un souci d'égalité entre les territoires.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31299

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2003, page 9941